

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022 DELIBERATION N° 2022-101

L'an deux mille vingt-deux, le 30 du mois de mai à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 24 mai 2022, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Nombre de conseillers présents : 26

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de conseillers votants : 34

Etaient Présents: Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOUI, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Florence DAMET, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Jean-Pierre BERTEAU, Fabrice DELAUNE, Christine HERAUD.

Absents ou excusés ayant donné pouvoir: Patrice BUQUET ayant donné pouvoir à Monsieur Jérémy RINGOT, Gérard CASTAIGNEDE ayant donné pouvoir à Monsieur Max GUICHARD, Seye SENE ayant donné pouvoir à Madame Laïla MERJOUI, Ludovic ARMOËT ayant donné pouvoir à Monsieur Michaël DAVID, Fatiha BARKA ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Marc SIMOUNET, Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique ASTIER, Léa RAINIER ayant donné pouvoir à Madame Ingrid LAFON, Philippe TARDY, Yannick POULET ayant donné pouvoir à Monsieur Olivier COMMARIEU.

Objet | <u>Décision Modificative n°2 en section de fonctionnement et</u> <u>d'investissement pour le Budget Principal de la Ville</u>

Considérant que les crédits et les débits doivent être complétés et réajustés pour faire face aux besoins des services, il est proposé par cette Décision Modificative de modifier les crédits budgétaires comme suit afin de prévoir :

En section de Fonctionnement l'ajustement des recettes fiscales à hauteur de 23 000 € rend possible l'inscription des subventions exceptionnelles à :

l'association UTSF de 4 000€ pour l'organisation du SENEFESTI

La ville de Lormont de 19 000 € pour la nuit verte 2022 dans le cadre de la Biennale Panorama l'association Gaming Event de 1 200 € qui est financée par des virements de crédits de la vue « Relations Internationales » (cf délibération n° 2022-56 du 11 avril 2022)

Section de Fonctionnement						
Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement			
mputation Libellé		Montant	Imputation	Libellé	Montant	
Opérations réelles		23 000,00	Opérations réelles		23 000,00	
65748.024.VIE ASSOCIATIVE	Subvention Association UTSF	4 000,00	73111.01.FINANCES	Impôts directs locaux	23 000,00	
	Manifestation Senefesti					
65748.313.LUDOMEDIATHEQ UE	Subvention Gaming Event	1 200,00				
6232.31101.RELATIONS INTERNATIONALES	Fêtes et crérémonies	- 600,00				
6288.31101.RELATIONS INTERNATIONALES	Autres services extérieurs	- 600,00				
65748.31101.CULTURE	Ville de	19 000,00				

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022 DELIBERATION N° 2022-101

	Lormont				
	Nuit Verte 2022 / Panorama				
Opérations d'ordre		-	Opérations d'ordre		_
	Total	23 000,00		Total	23 000,00

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 23 000 €.

En section d'Investissement, il s'agit de virements de crédits afin de positionner les crédits votés au BP 2022 sur l'imputation adéquate :

Section d'investissement					
Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
Imputation	Libellé	Montant	Imputation	Libellé	Montant
Opérations réelles		-	Opérations réelles		-
21318.02013.URBANISME	Autres bâtiments publics	- 65 000,00			
2088.02013.URBANISME	Autres immobilisations incorporelles Achat droit au bail	65 000,00			
	Magnolya Café				
21316.025.URBANISME	Equipements du Cimetière	- 442 800,00			
2313.025.URBANISME	Constructions-VEFA	442 800,00			
Opérations d'ordre		-	Opérations d'ordre		-
	Total	-		Total	-

La section d'investissement s'équilibre à la somme de 0 €

		BP 2022	DM 1	DM 2	Total Budget 2022
Recettes	de	40 140 825,00	70 585,00	23 000,00	40 234 410,00
Fonctionnement					
Dépenses	de	40 140 825,00	70 585,00	23 000,00	40 234 410,00
Fonctionnement					
Recettes d'Investisser	ment	18 494 393,00	-	-	18 494 393,00
Dépenses d'Investissement		18 494 393,00	-	-	18 494 393,00

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022 DELIBERATION N° 2022-101

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par, 28 voix pour 1 abstention 5 voix contre

Autorise Monsieur le Maire à procéder à ces virements de crédits sur l'exercice 2022.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents.

Jean-François EGRON

Maire de Cenon

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20220530-2022-101-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2022 Publication : 01/06/2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.